

CALENDRIER PREVISIONNEL
DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DES CENTRES DE GESTION

Grand Ouest



ANNEES 2009 - 2010

Le calendrier sera mis à jour régulièrement sur les sites Internet respectifs des CNFPT et CDG.

Avertissement :

Ce document est un calendrier prévisionnel et est publié sous réserve de modifications. Un concours peut être ajouté ou supprimé. Les dates et lieux peuvent être modifiés par les organisateurs, dont les adresses figurent ci-après. Seule la publicité officielle de l'arrêté d'ouverture confirme son organisation.

N.B. : Les concours et examens organisés par le CNFPT sont des concours nationaux (épreuves écrites aux mêmes dates sur l'ensemble du territoire).

(Mai 2009)

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE		
Service Interrégional des Concours (SIC)		Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé - CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex					
Région Normandie	Centre de Gestion du CALVADOS	56, rue Bicoquet 14052 CAEN Cedex	02.31.15.50.20	www.cdg14.fr	C.N.F.P.T. Délégation Régionale de la Haute Normandie	20, quai Gaston Boulet BP 4072 76022 ROUEN Cedex	02.35.98.24.30
	Centre de Gestion de l'EURE	10 bis, rue du Docteur Baudoux BP 276 27002 EVREUX Cedex	02.32.39.23.99	www.cdg27.fr	C.N.F.P.T. Délégation Régionale de la Basse Normandie	17, avenue de Cambridge CITIS 14209 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02.31.46.24.04
	Centre de Gestion de la MANCHE	139, rue Guillaume Fouace CS 12309 50009 SAINT-LO Cedex	02.33.77.89.00	www.cdg50.fr	Sites régionaux : www.haute-normandie.cnfpt.fr www.basse-normandie.cnfpt.fr Site national : www.cnfpt.fr		
	Centre de Gestion de L'ORNE	Pôle d'Ecouvès Alençon Nord Rue de Gâtél BP 39 61002 ALENCON Cedex	02.33.80.48.00	www.cdg61.fr			
	Centre de Gestion de la SEINE-MARITIME	3440, route de Neufchâteau BP 72 76233 BOIS GUILLAUME Cedex	02.35.59.41.80 ou 81	www.cdg76.fr			
Région Bretagne	Centre de Gestion des COTES D'ARMOR	Eleusis 2 - BP 417 1, rue Pierre et Marie Curie 22194 PLERIN Cedex	02.96.58.64.00	www.cdg22.fr	C.N.F.P.T. Délégation Régionale de Bretagne	P.I.B.S. CP 58 56038 VANNES Cedex	02.97.47.71.00
	Centre de Gestion du FINISTERE	7, boulevard du Finistère 29336 QUIMPER Cedex	02.98.64.19.75	www.cdg29.fr	C.I.C. Centre Interregional des Concours Ouest	1, avenue de Tizé CS 53613 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.54.80.54
	Centre de Gestion d'ILLE ET VILAINE	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé - CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.23.31.27	www.cdg35.fr	C.N.F.P.T. Antenne des Côtes d'Armor	3A, rue Zénaïde Fleuriot 22000 SAINT-BRIEUC	02.96.61.80.16
	Centre de Gestion du MORBIHAN	6 bis, rue Olivier de Clisson BP 161 56005 VANNES Cedex	02.97.68.16.00	www.cdg56.fr	C.N.F.P.T. Antenne du Finistère	Z.I. de Kergaradec 60, avenue du Baron Lacrosse 29850 GOUESNOU	02.98.02.20.11
Région Pays de la Loire	Centre de Gestion de la LOIRE-ATLANTIQUE	10, boulevard de la Loire BP 66225 44262 NANTES Cedex 2	02.40.20.00.71	www.cdg44.fr	C.N.F.P.T. Délégation Régionale des Pays de la Loire	60, boulevard Beaussier BP 40205 49002 ANGERS Cedex1	02.41.77.37.41
	Centre de Gestion du MAINE-ET-LOIRE	Maison des Maires 9, rue du Clon 49000 ANGERS	02.41.24.18.80	www.cdg49.fr	C.N.F.P.T. Antenne de Nantes	29, boulevard Albert Einstein 44300 NANTES	02.40.89.35.97
	Centre de Gestion de la MAYENNE	Parc Tertiaire Technopolis Rue Louis de Broglie Bât. E 53810 CHANGE	02.43.59.09.09	www.cdg53.fr	C.N.F.P.T. Antenne du Mans	138, rue Nationale 72000 LE MANS	02.43.75.08.82
	Centre de Gestion de la SARTHE	3, rue Paul Beldant 72014 LE MANS Cedex 2	02.43.24.25.72	www.cdg72.fr	Site régional : www.paysdelaloire.cnfpt.fr Site national : www.cnfpt.fr		
	Centre de Gestion de la VENDEE	65, rue Kepler BP 239 85006 LA ROCHE-SUR-YON	02.51.44.50.60	www.cdg85.fr			

— INDEX DES CONCOURS —

CONCOURS TRADITIONNELS :

CONCOURS EXTERNE : les candidats doivent être titulaires du ou des diplômes requis.

Il peut exister des dérogations aux conditions de diplômes. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter les services concours des Centres de Gestion ou à consulter leurs sites internet respectifs.

CONCOURS INTERNE : les candidats doivent justifier d'une durée de services en qualité d'agent public (les C.E.S., C.E.C, autres contrats de droit privé et emplois-jeunes ne sont pas considérés en tant qu'agents publics).

TROISIEME CONCOURS : ils peuvent être ouverts pour certains cadres d'emplois, aux personnes ayant ou ayant eu la qualité d'élu local ou de responsable d'association ou une expérience professionnelle dans le cadre d'un contrat de droit privé, pendant une durée minimale de quatre ans, ou huit ans pour le concours d'administrateur.

Les titulaires de contrats emplois-jeunes, les C.E.S., C.E.C. et autres contrats de droit privé peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

Sont exclues du décompte les périodes pendant lesquelles les candidats avaient la qualité de fonctionnaire ou d'agent public.

EXAMENS PROFESSIONNELS :

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur liste d'aptitude.

A l'issue des concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale. Elle est valable un an renouvelable deux fois sur demande écrite, si le lauréat est encore à la recherche d'un poste après la première et la deuxième année.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de chaque collectivité ou établissement public.

A compter du 1er janvier 2010, la répartition de l'organisation des concours et examens professionnels sera modifiée conformément à la loi du 19 février 2007. Le CNFPT conservera l'organisation des concours des Administrateurs, des Conservateurs du patrimoine, des Conservateurs de bibliothèques et des Ingénieurs en chef. Les autres concours organisés antérieurement par le CNFPT seront transférés aux Centres Départementaux de Gestion (CDG).

- RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION -

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (UNIQUEMENT PENDANT LES PERIODES INDIQUEES)

- Téléchargement du dossier d'inscription et pré-inscription en ligne aux concours et examens sur le site du CNFPT (www.cnfpt.fr) pour les concours le concernant et sur les sites des Centres de Gestion.
- A l'accueil des Centres de Gestion ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et timbrée à 1,35 € ou 2,22 € selon le concours, le cachet de la poste faisant foi (tarif pour des plis de 51 g à 100 g ou de 101 g à 250 g).

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (JUSQU'A LA DATE INDIQUEE)

- A l'accueil des Centres de Gestion ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au Centre organisateur.

- Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé -



Attention :

L'inscription au concours ou à l'examen et l'inscription à la préparation sont deux démarches différentes : l'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen auprès du Centre organisateur.

Le calendrier prévisionnel étant susceptible de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès des Services Concours des Centres de Gestion et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

**Les Centres de Gestion et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par d'autres sources.**

- CONCOURS TRADITIONNELS -

FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	
Administrateur (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes requis pour se présenter au concours externe d'accès à l'ENA</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de huit années au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions d'encadrement, de conception et de responsabilités dans les domaines administratif, juridique, social, de gestion des ressources humaines, ou de développement économique, social et culturel.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : du 25 mai 2009 au 19 juin 2009</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 26 juin 2009</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	5 octobre 2009	CNFPT Siège	
		<p><u>Période de retrait</u> : du 3 mai 2010 au 28 mai 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 4 juin 2010</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	4 octobre 2010		
Attaché (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national au moins égal à un Bac + 3 ou d'un diplôme homologué au moins au niveau II de l'enseignement technologique</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins,</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, et doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel. - ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une - ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. 	<p><u>Période de retrait</u> : du 25 mai 2009 au 19 juin 2009</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 26 juin 2009</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	17 novembre 2009	CNFPT CIC	
		<p><u>Période de retrait</u> : du 26 mai 2010 au 23 juin 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 1er juillet 2010</p> <p>Auprès du SIC</p>	17 novembre 2010	SIC pour le Grand Ouest	
Rédacteur (Catégorie B) - Spécialité Administration Générale (AG)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant au 1er Janvier de l'année de quatre années au moins de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV suivant la procédure définie par le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme.</p>	<p>Inscriptions closes depuis le 14 avril 2009</p>	16 septembre 2009	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56

Adjoint Administratif de 1ère classe (Catégorie C)	INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1er Janvier de l'année du concours d'un an au moins de services publics effectifs.	<u>Période de retrait</u> : du 8 septembre 2009 au 30 septembre 2009 <u>Date limite de dépôt</u> : 7 octobre 2009 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	17 mars 2010	CDG 22 www.cdg22.fr	CDG 35
	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau V (niveau CAP, BEP, DNB,...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.			CDG 56	CDG 29
	3ème CONCOURS : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : - de l'exercice, soit d'activités professionnelles privées comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, - OU soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, - OU soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.			CDG 14 CDG 27 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 53 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85	

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur en Chef (Catégorie A)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de sept ans de services publics effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A au 1er Janvier de l'année du concours.	<u>Période de retrait</u> : du 04 mai 2009 au 29 mai 2009 <u>Date limite de dépôt</u> : 05 juin 2009 Auprès du CNFPT	3 novembre 2009	CNFPT Siège	
	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes sanctionnant cinq années de formation scientifique et technique homologué au niveau I	<u>Période de retrait</u> : du 03 mai 2010 au 28 mai 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 04 juin 2010 Auprès du CNFPT	2 novembre 2010		
Ingénieur (Catégorie A)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs en catégorie B au 1er Janvier de l'année du concours.	<u>Inscriptions closes</u> depuis le 19 décembre 2008	15 avril 2009	CNFPT CIC	
	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'architecte ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.		<u>Période de retrait</u> : du 16 mars 2010 au 14 avril 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 22 avril 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg44.fr .		
	INTERNE : Non ouvert en 2010				
	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'architecte ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.				

<p>Technicien Supérieur (Catégorie B)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III suivant la procédure définie au décret du 8 janvier 1992 susvisé.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ou plusieurs activités professionnelles privées sous contrat de droit privé (projets techniques, travaux accomplis dans les domaines de l'ingénierie, des bâtiments, de l'infrastructure et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'hygiène, de l'aménagement urbain et paysager, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques), - OU d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - OU d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association 	<p><u>Période de retrait</u> : du 9 mars 2010 au 31 mars 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 8 avril 2010</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg56.fr.</p>	<p>15 et 16 septembre 2010</p>	<p>CDG 56 pour le Grand Ouest</p>	
<p>Contrôleur de Travaux (Catégorie B)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins,</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, correspondant à la conduite de chantiers et de travaux, l'entretien et le fonctionnement des ouvrages, des matériels, et des installations techniques - ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. 	<p>CONCOURS REPORTÉ</p> <p>Concours déprogrammé, en attente de la prochaine date d'organisation</p>		<p>CDG 14</p>	<p>CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76</p>
<p>CDG 35</p>				<p>CDG 35</p>	<p>CDG 22 CDG 29 CDG 56</p>
<p>CDG 44</p>				<p>CDG 44</p>	<p>CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85</p>
<p>Adjoint Technique de 1ère classe (Catégorie C)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1er Janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles privées correspondant à des activités techniques d'exécution, OU soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, OU soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Pour la session 2009, le concours d'Adjoint Technique de 1ère Classe est ouvert pour les spécialités suivantes :</p> <p>Spécialité : « espaces naturels, espaces verts », Spécialité : « restauration », Spécialité : « communication, spectacle », Spécialité : « artisanat d'art », Spécialité : « conduite de véhicule ».</p> <p><i>Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</i></p> <p>Pour la session 2010, le concours d'Adjoint Technique de 1ère Classe est ouvert pour les spécialités suivantes :</p> <p>Spécialité : « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », Spécialité : « mécanique, électromécanique », Spécialité : « environnement, hygiène », Spécialité : « logistique et sécurité ».</p>	<p><u>Inscriptions closes</u> depuis le 23 octobre 2008</p>	<p>27/01/2009</p>	<p>CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85</p>	
		<p>Sous réserve de la décision d'ouverture du concours par les Présidents des Centres de Gestion.</p>			

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Attaché de conservation du patrimoine (Catégorie A)	<p>INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres ou diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel.</p> <p><i>Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</i></p>	<p><u>Période de retrait :</u> du 23 février 2010 au 31 mars 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 8 avril 2010 Auprès du SIC</p>	26 mai 2010	SIC pour le Grand Ouest	
Conservateur des bibliothèques (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant, au 1er Janvier de l'année du concours, d'au moins sept ans de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : - ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à 3 années d'études supérieures après le bac, soit d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres ou diplômes de l'enseignement technologique. - ouvert aux élèves de l'Ecole Nationale des Chartes ayant satisfait aux obligations de scolarité de la 3ème année de cette école.</p>	<p><u>Inscriptions closes</u> depuis le 3 avril 2009</p>	18 juin 2009	CNFPT Siège	
		<p><u>Période de retrait :</u> du 1 mars 2010 au 26 mars 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 2 avril 2010 Auprès du CNFPT</p>	17 juin 2010		
Conservateur du patrimoine (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de 4 ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, soit d'un diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p>	<p><u>Inscriptions closes</u></p>	25, 26, 27 et 28 Août 2009	CNFPT Siège	
		<p><u>Période de retrait :</u> avril - mai 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> à déterminer Auprès du CNFPT</p>	Août 2010		
Adjoint du patrimoine de 1ère classe (Catégorie C)	<p>INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente</p> <p>3ème CONCOURS : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, - d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, - OU d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - OU d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la réalisation de tâches liées à la mise en œuvre d'activités de développement culturel ou du patrimoine.</p>	<p><u>Inscriptions closes</u> depuis le 14 mai 2009</p>	22 septembre 2009	CDG 14	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p>Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère et 2ème catégories (Catégorie A)</p>	<p>Pour la spécialité Musique : 1ère catégorie : <i>Concours externe</i> : ouvert aux candidats titulaires du CA aux fonctions de directeur des CNR ; <i>Concours interne</i> : ouvert aux directeurs d'établissements d'enseignement artistique de 2ème catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant 5 ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école de musique contrôlée par l'Etat. 2ème catégorie : <i>Concours externe</i> : ouvert aux candidats titulaires du CA aux fonctions de directeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat ou du CA aux fonctions de directeur des ENM des établissements classés en 1ère et en 2ème catégories. <i>Concours interne</i> : ouvert aux candidats ayant exercé pendant 5 ans au moins en qualité de professeur titulaire dans une école de musique contrôlée par l'Etat. Pour la spécialité Arts Plastiques : <i>Concours externe (1ère et 2ème catégorie)</i> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à 3 années d'études supérieures après le baccalauréat, ou ; titulaire d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, ou ; posséder l'un des titres suivants (voir liste page 9 et 10 de la brochure). <i>Concours interne : 1ère catégorie</i> : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé au moins 5 ans en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat. 2ème catégorie : ouvert aux candidats ayant exercé pendant 5 ans au moins en qualité de professeur titulaire dans une école d'art habilitée par l'Etat à délivrer un enseignement conduisant à un diplôme agréé par l'Etat sanctionnant un cursus d'au moins trois ans ou dans un établissement des arts plastiques habillé par l'Etat à délivrer la première ou les deux premières années du cursus conduisant à un diplôme d'Etat.</p>	<p><u>Inscriptions closes</u></p>	<p>19 février 2009</p>	<p>CNFPT Siège</p>	
<p>Professeur d'Enseignement Artistique (Catégorie A)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux assistants spécialisés d'enseignement artistique et aux assistants d'enseignement artistique justifiant, au 1er Janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs. EXTERNE : Pour les spécialités Musique et Danse : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique ou de danse des écoles territoriales de musique, de danse ou d'art dramatique. Pour la spécialité Art dramatique : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat obtenu dans la discipline art dramatique. Pour la spécialité Arts plastiques : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle.</p>	<p><u>Inscriptions closes</u> depuis le 19 septembre 2008</p>	<p>5 janvier 2009</p>	<p>CNFPT CIC</p>	

FILIERE SPORTIVE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conseiller des activités physiques et sportives (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.</p>	Inscriptions closes depuis le 10 octobre 2008	13 janvier 2009	CNFPT	CIC
Educateur des activités physiques et sportives (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle délivré dans le domaine du sport, au moins de niveau IV, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, correspondant à la conduite et à la coordination, sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif, d'activités physiques et sportives ainsi qu'à l'encadrement des personnes qui les pratiquent. - OU d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - OU d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	Inscriptions closes depuis le 10 octobre 2008	13 janvier 2009	CNFPT	CIC

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Puéricultrice Cadre de Santé (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1er Janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans le cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : 11 janvier 2010 au 31 janvier 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 5 février 2010</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr.</p>	11 mars 2010	CDG 35 pour le Grand Ouest	
Infirmier Cadre de Santé (Catégorie A)	<p>INTERNE SUR TITRES : : ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois d'infirmier territorial et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accomplis au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : du 11 mai 2010 au 2 juin 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 8 juin 2010</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg85.fr.</p>	7 octobre 2010	CDG 85 pour le Grand Ouest	

Educateur de Jeunes Enfants (Catégorie B)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.	<u>Période de retrait</u> : du 02 juin 2009 au 23 juin 2009 <u>Date limite de dépôt</u> : 01 juillet 2009 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	6 octobre 2009	CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35
				CDG 76	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61
Infirmier (Catégorie B)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'infirmier, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier	<u>Période de retrait</u> : du 3 septembre 2009 au 24 septembre 2009 <u>Date limite de dépôt</u> : 1er octobre 2009 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	4 février 2010	CDG 22 www.cdg22.fr	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72
Assistant Médico-Technique (Catégorie B)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : Spécialité « Technicien qualifié de laboratoire » : ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales, soit d'un DUT ou d'un BTS ou de tout autre diplôme ou titre homologué au niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires. Spécialité « Manipulateur d'électroradiologie » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie, du BTS d'électroradiologie médicale ou du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.	<u>Période de retrait</u> : 18 mai 2010 au 8 juin 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 15 juin 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg50.fr .	17 novembre 2010	CDG 50 pour le Grand Ouest	
Assistant Socio-Educatif (Catégorie B)	- Spécialité « Assistance de service social » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social et aux candidats titulaire d'un des diplôme, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, - Spécialité « Education spécialisée » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, - Spécialité « Conseil en économie sociale et familiale » : ouvert aux candidats du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale.	<u>Période de retrait</u> : du 4 mai 2010 au 25 mai 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 2 juin 2010 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	7 octobre 2010	CDG 22 www.cdg22.fr	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 53	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe (Catégorie C) ATSEM	SUR TITRES AVEC EPREUVES : Ouvert aux candidats titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance.	Inscriptions closes depuis le 20 mai 2009	21 octobre 2009	CDG 14	-
				CDG 27	CDG 76
				CDG 29	CDG 56
				CDG 35	CDG 22
				CDG 44	CDG 85
				CDG 49	CDG 53 CDG 72
				CDG 50	-
CDG 61	-				
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe (Catégorie C)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'Auxiliaire de Puériculture institué par le décret du 13 août 1947 ou titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'Auxiliaire de Puériculture ou titulaires du diplôme professionnel d'Auxiliaire de Puériculture. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'état d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.	Inscriptions closes depuis le 1er décembre 2008	2 mars 2009	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
				CDG 72	CDG 44 CDG 53 CDG 85
Auxiliaire de Soins de 1ère classe (Catégorie C)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, diplôme professionnel d'aide-soignant, certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique, titre ou diplôme homologué au moins au niveau V selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 et délivré dans une discipline à caractère médico-social. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'état d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.	Inscriptions closes depuis le 20 mai 2009	à compter du 21 octobre 2009	CDG 22 www.cdg22.fr	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14
				CDG 61	-
				CDG 76	CDG 27
CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72				

FILIERE POLICE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur de Police Municipale (Catégorie A)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme de niveau II.	Inscriptions closes depuis le 10 octobre 2008	02 décembre 2008 (tests psychotechniques : 31 mars 2009)	CNFPT CIC	
Garde Champêtre Principal (Catégorie C)	Ouvert aux candidats titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret n°92-23 du 8 janvier 1992 susvisé.	Période de retrait : du 22 septembre 2009 au 13 octobre 2009 Date limite de dépôt : 20 octobre 2009 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg76.fr .	27 janvier 2010		CDG 76 pour le Grand Ouest

FILIERE ANIMATION

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux candidats qui justifient au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.	<u>Inscriptions closes</u> depuis le 11 mai 2009	24 septembre 2009	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires du brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport dans les spécialités « loisirs tous publics », « techniques de l'information et de la communication », « pêche de loisirs », « animation culturelle » ou « animation sociale » qui correspondent à la définition des missions confiées aux membres du cadre d'emplois.			CDG 53	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85
	3ème CONCOURS : ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées correspondant à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale. - OU d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - OU d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.			CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35

- EXAMENS PROFESSIONNELS -

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Pour plus de précisions, veuillez contacter, selon l'examen, le CDG ou le CNFPT.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<u>Examen professionnel</u> Attaché Principal (Catégorie A)	Conditions d'ancienneté à remplir selon : * le décret n°2006-1460 du 28 novembre 2006 modifiant le décret n°87-1099 du 30/12/1987 paru au JO du 31/12/1987, * l'article 5 du décret n°90-412 du 16/05/1990 paru au JO du 18/05/1990. - Ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon du grade d'attaché.	<u>Inscriptions closes</u> depuis le 20 février 2009	7 avril 2009	CNFPT CIC Ouest	
		<u>Période de retrait :</u> du 9 mars 2010 au 7 avril 2010 <u>Date limite de dépôt :</u> 15 avril 2010 Auprès du SIC	1er juin 2010	SIC pour le Grand Ouest	
Attaché <u>Examen d'intégration</u> des secrétaires de mairie (Catégorie A)	Conditions d'ancienneté à remplir selon le décret n°2001-1197 du 13/12/2001 Examen professionnel sur épreuves si diplôme inférieur à BAC + 3 Examen professionnel sur titre avec épreuve si diplôme équivalent ou supérieur à BAC + 3	<u>Inscriptions closes</u> depuis le 12 décembre 2008	7 avril 2009	CNFPT CIC	
		<u>Période de retrait :</u> du 9 mars 2010 au 7 avril 2010 <u>Date limite de dépôt :</u> 15 avril 2010 Auprès du SIC	1er juin 2010	SIC pour le Grand Ouest	
<u>Examen professionnel</u> Rédacteur Chef (Catégorie B)	Ouvert aux rédacteurs ayant atteint le 7ème échelon de leur grade et rédacteurs principaux sans condition d'ancienneté.	<u>Inscriptions closes</u> depuis le 3 février 2009	12 mai 2009	CDG 22 www.cdg22.fr	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 49	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 61	CDG 14 CDG 50
				CDG 76	CDG 27

<p><u>Examen professionnel</u></p> <p>Rédacteur (Catégorie B)</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs qui sont chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2 000 habitants et qui justifient d'au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont quatre ans accomplis au titre des missions précitées, et aux fonctionnaires de catégorie C qui comptent au moins dix ans de services effectifs, y compris la période normale de stage.</p>	<p><u>Inscriptions closes</u> depuis le 10 mars 2009</p>	<p>17 juin 2009</p>	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56		
				CDG 14	-		
				CDG 27	CDG 76		
				CDG50	-		
				CDG 61	-		
				CDG 44	-		
				CDG 49	-		
				CDG 53	-		
				CDG 72	-		
				CDG 85	-		
<p><u>Examen professionnel</u></p> <p>Adjoint Administratif de 1ère classe (Catégorie C)</p>	<p>- Par dérogation à l'article 10 du décret 2006-1690 du 22 décembre 2006, et pendant une durée de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur du décret 2006-1690, les adjoints administratifs de 2ème classe ayant atteint le 3ème échelon et comptant au moins deux ans de services effectifs dans leur grade.</p> <p>- Après cette dérogation, seuls pourront se présenter à l'examen professionnel, les adjoints administratifs de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.</p>	<p>Période de retrait : du 9 février 2010 au 2 mars 2010 Date limite de dépôt : 9 mars 2010</p> <p>Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	<p>16 juin 2010</p>	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56		
				CDG 14	-		
				CDG 27	CDG 76		
				CDG50	-		
				CDG 61	-		
				CDG 44	-		
				CDG 49	-		
				CDG 53	-		
				CDG 72	-		
				CDG 85	-		
<p><u>Examen professionnel</u></p> <p>Adjoint Administratif de 1ère classe (Catégorie C)</p>	<p>- Par dérogation à l'article 10 du décret 2006-1690 du 22 décembre 2006, et pendant une durée de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur du décret 2006-1690, les adjoints administratifs de 2ème classe ayant atteint le 3ème échelon et comptant au moins deux ans de services effectifs dans leur grade.</p> <p>- Après cette dérogation, seuls pourront se présenter à l'examen professionnel, les adjoints administratifs de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.</p>	<p><u>Inscriptions closes</u> depuis le 23 octobre 2008</p>	<p>18 mars 2009</p>	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56		
				CDG 14	-		
				CDG 27	-		
				CDG50	-		
				CDG 61	-		
				CDG 76	-		
				<p><u>Inscriptions closes</u> depuis le 10 mars 2009</p>	<p>17 juin 2009</p>	CDG 44	-
						CDG 49	-
						CDG 53	-
						CDG 72	-
CDG 85	-						

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<u>Examen professionnel</u> Ingénieur Promotion Interne (Catégorie A)	Voir brochure CNFPT	<u>Période de retrait</u> : du 27 juillet 2009 au 11 septembre 2009 <u>Date limite de dépôt</u> : 18 septembre 2009 Auprès du CNFPT	24 novembre 2009	CNFPT CIC	
<u>Examen professionnel</u> Contrôleur de Travaux Principal (Catégorie B)	Ouvert aux contrôleurs de travaux justifiant de six années de services effectifs dans ce cadre d'emplois.	EXAMENS REPORTÉS Examens déprogrammés, en attente des prochaines dates d'organisation			CDG 44 pour le Grand Ouest
<u>Examen professionnel</u> Contrôleur de Travaux Promotion Interne (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et aux fonctionnaires du cadre d'emploi des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins dix ans de services effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans leur cadre d'emplois.				CDG 44 pour le Grand Ouest
<u>Examen professionnel</u> Technicien Supérieur Chef (Catégorie B)	Ouvert aux Techniciens Supérieurs comptant six ans de services en cette qualité ayant atteint le 7ème échelon de leur grade depuis au moins six mois et aux Techniciens Supérieurs Principaux sans condition d'ancienneté.	<u>Inscriptions closes</u> depuis le 1er avril 2009	3 juin 2009	CDG 56	pour le Grand-Ouest
<u>Examen professionnel</u> Agent de Maîtrise (Catégorie C)	Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emplois et ayant atteint au moins le 5ème échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe.	<u>Inscriptions closes</u> depuis le 26 novembre 2008	3 février 2009	CDG 14 CDG 29 CDG 44 CDG 49 CDG 76	CDG 50 CDG 61 CDG 22 CDG 35 CDG 56 CDG 85 CDG 53 CDG 72 CDG 27

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<u>Examen professionnel</u> Adjoint Technique de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints techniques de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.	<p><u>Période de retrait</u> : du 22 septembre 2009 au 13 octobre 2009</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 20 octobre 2009</p> <p>Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	13 janvier 2010	CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85	

FILIERE CULTURELLE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Hors Classe (Catégorie B)	Ouvert aux assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe ayant un an d'ancienneté dans le 8e échelon de leur grade et les assistants qualifiés de conservation de 1ère classe sans condition d'ancienneté, comptant trois ans de services dans le cadre d'emploi.	<p><u>Période de retrait</u> : du 2 mars 2010 au 31 mars 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 8 avril 2010 Auprès du SIC</p>	25 mai 2010	SIC pour le Grand Ouest	
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Hors Classe (Catégorie B)	Ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe ayant atteint le 7e échelon de leur grade et aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe sans condition d'ancienneté.	<p><u>Période de retrait</u> : du 2 mars 2010 au 31 mars 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 8 avril 2010 Auprès du SIC</p>	25 mai 2010	SIC pour le Grand Ouest	
<u>Examen professionnel</u> Adjoint du Patrimoine de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints du patrimoine de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	<p><u>Période de retrait</u> : du 8 septembre 2009 au 30 septembre 2009</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 7 octobre 2009</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg53.fr.</p>	18 mars 2010	CDG 53 pour le Grand Ouest	

FILIERE SPORTIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conseiller Principal des Activités Physiques et Sportives (Catégorie A)	Conditions de nomination : 8 ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un autre cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A au 1er Janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement.	Inscriptions closes depuis le 14 novembre 2008	A compter du 17 mars 2009	CNFPT CIC	
Educateur des Activités Physiques et Sportives Hors Classe (Catégorie B)	Ouvert aux éducateurs de 2ème classe ayant atteint le 7ème échelon de leur grade et aux éducateurs de 1ère classe sans condition d'ancienneté.	Inscriptions closes depuis le 14 novembre 2008	A compter du 17 mars 2009	CNFPT CIC	

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<u>Examen professionnel</u> Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé (Catégorie A)	ouvert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales	<u>Période de retrait</u> : 11 janvier 2010 au 31 janvier 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 5 février 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr .	6 avril 2010		CDG 35 pour le Grand Ouest
<u>Examen professionnel</u> Educateur Chef de Jeunes Enfants (Catégorie B)	Ouvert aux Educateurs de jeunes enfants ayant un an d'ancienneté dans le 8ème échelon de leur grade et les éducateurs principaux sans condition d'ancienneté, comptant trois ans de services dans le cadre d'emplois	<u>Période de retrait</u> : du 3 novembre 2009 au 24 novembre 2009 <u>Date limite de dépôt</u> : 1er décembre 2009 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg72.fr .	9 mars 2010		CDG 72 pour le Grand Ouest
<u>Examen professionnel</u> Agent Social de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux agents sociaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	<u>Période de retrait</u> : du 4 mai 2010 au 25 mai 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 2 juin 2010 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	20 octobre 2010	CDG 22 www.cdg22.fr CDG 27 CDG 72	CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85

FILIERE POLICE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Chef de Service de la Police Municipale (examen professionnel de promotion interne transitoire) (Catégorie B)	Condition de nomination : (décret n°2006-1390 du 17/11/2006 publié au J. O. du 18/11/2006) : - Article 5-1 : ouvert pendant une période de 4 ans à compter de la date de publication du décret précité, aux chefs de police municipale en fonction à cette date.	Inscriptions closes depuis le 12 décembre 2008	A compter du 31 mars 2009	CNFPT CIC Ouest	
		Période de retrait : du 04 mai 2009 au 29 mai 2009 Date limite de dépôt : 5 juin 2009 Auprès du CNFPT	A compter du 22 septembre 2009		

FILIERE ANIMATION

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<u>Examen professionnel</u> Animateur Chef (Catégorie B)	ouvert aux animateurs ayant atteint le 7ème échelon de leur grade et aux animateurs principaux sans condition d'ancienneté	Période de retrait : du 2 mars 2010 au 23 mars 2010 Date limite de dépôt : 30 mars 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg27.fr .	23 septembre 2010	CDG 27 pour le Grand Ouest	
<u>Examen professionnel</u> Adjoint d'Animation de 1ère Classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints d'animation de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Période de retrait : du 13 octobre 2009 au 3 novembre 2009 Date limite de dépôt : 10 novembre 2009 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	23 mars 2010	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85